

Conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n°24/2021-2026 « Raccordement quartier Ley Outre Ouest, L'Orée (1^{ère} étape) » de la Municipalité

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal n°24/2021-2026 s'est réunie le mercredi 1^{er} juin 2022 à 19h30 dans la salle « Sorge » du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mesdames	Michelle Beaud	CDC
	Marcela Fiori	ROLC
Messieurs	Emilien Ducommun	SC
	Ahmed Kilingç	SC
	Marc-Henri Tavel	CDC
	Alexandre Brélaz	RESOC
	Djaouad Souyad	RESOC (Président-rapporteur)

La délégation de la Municipalité et du service Infrastructures était composée de :

Madame	Nathalie Jaton	Municipale
Monsieur	Francis Toledano	Chef de service

Nous remercions les intervenants pour leur présence, leurs explications détaillées, ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions qui leur ont été posées.

Préambule

Ce préavis présente la réalisation de travaux de raccordement des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires du quartier « Ley Outre Ouest – L'Orée », ainsi que de la mise aux normes des collecteurs associés. Ces travaux sont motivés par l'entrée en vigueur fin 2019 de nouvelles normes concernant le dimensionnement hydraulique, ainsi que par l'âge avancé des tuyaux concernés. Le préavis demande un crédit de construction de CHF 388'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux.

Discussions

À la suite des divers échanges entre les commissaires et la délégation de la Municipalité et du service Infrastructures, il en ressort que :

- Etant donnée l'âge des collecteurs (60-70 ans) et la durée de vie des tuyaux d'environ 60 ans, de tels travaux sont tout à fait opportuns.
- La formule choisie par la Municipalité, à savoir d'inclure ces travaux comme avenant dans le contrat déjà signé avec l'entreprise Camandona pour les travaux du parc de la Mère, était une bonne décision pour ne pas avoir à retarder ce projet par l'ouverture d'un nouveau marché public. De plus, ce choix permet à la Commune de limiter les coûts relatifs aux travaux
- Effectuer ces travaux maintenant - en profitant du chantier déjà en cours - permet aussi de ne pas avoir à détruire le nouvel aménagement du parc de la Mère, une fois ce dernier terminé.
- Les travaux ne devraient pas prendre de retard, car les différents matériaux nécessaires à ce projet ne souffrent pas de problèmes d'approvisionnement. Les travaux devraient donc être finis avant la fin de l'année en cours.

Recommandation de la Commission

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères, d'accepter les conclusions du préavis n°24/2021-2026.

Crissier, le 5 avril 2022

Président-rapporteur, Djaouad Souyad